Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Pierre Blanche Arc 1600
les Charmettes

Immeuble, résidence « Les Trois Arcs »

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000102
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : résidence « Les Trois Arcs »

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1993. AH 17 à 21

Historique

Le projet est étudié par G. Regairaz et G Rey-Millet de l'AAM. C. Perriand est associée au cours de l'étude, et compose les aménagements intérieurs des logements. C'est la 1ère collaboration entre C. Perriand et l'équipe de l'AAM, qui constituent par la suite une équipe commune pour tous les projets de la station. Les études sont réalisées en 1966, le permis de construire déposé en avril 1967, le chantier débute au mois de mai 1968, et la construction est livrée à Noël 1968. À l'ouverture de la station (Noël 1968), l'immeuble fonctionne avec des commerces au rez-de-chaussée du côté amont (emplacement des halls d'entrée actuels), et du côté aval (office du tourisme). Ces commerces ont été transférés quelques années plus tard dans la galerie commerciale d'Arc 1600, au fur et à mesure que la station se construisait. Depuis, ces surfaces commerciales sont redevenues les halls spacieux, et des niveaux de cave pour les appartements de la résidence.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle
Dates : 1968 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), Gaston Regairaz (architecte, attribution par source), Guy Rey-Millet (architecte, attribution par source), Atelier d'Architecture en Montagne (agence d'architecture, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

La Résidence les Trois Arcs comprend dans les 5 niveaux supérieurs 35 logements traversant et 7 studios, et dans les niveaux inférieurs 28 chambres. Les logements sont aménagés sur toute l'épaisseur de l'immeuble (14,35 mètres) dans une trame de 4,6 m (coffrage tunnel), bénéficiant de la double orientation. Le niveau 3 correspond au niveau du hall d'entrée. Les deux niveaux inférieurs sont occupés par des caves (parties enterrées), des circulations verticales, des entrées au niveau bas de l'immeuble, et des chambres placées côté aval au nord. Les murs extérieurs sont recouverts d'un essentage de bardeaux de mélèzes. Le balcon surélevé par rapport au niveau du logement permet un meilleur ensoleillement et une vue plus large depuis la pièce de séjour. Le mobilier est conçu par C. Perriand. : banquette intérieure en prolongement du balcon extérieur formant couchage, placards penderies fermés par des portes "respirantes", cuisine ouverte sur le séjour, et séparée par le comptoir bar.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : essentage de bardeaux ; béton armé
Matériau(x) de couverture : tôle nervurée
Étage(s) ou vaisseau(x) : 2 étages de soubassement, 6 étages carrés
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans inversés
Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier droit, en maçonnerie
Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble parallèle à la pente, escalier central

Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

I. HISTORIQUE

A. Dates et acteurs

Le projet est étudié par Gaston Regairaz et Guy Rey-Millet de l´Atelier d´Architecture en Montagne (A.A.M.). Charlotte Perriand est associée à la conception du projet en cours d´étude en recomposant les aménagements intérieurs des logements. C´est la première collaboration entre Charlotte Perriand et l´équipe de l´A.A.M., qui constituent par la suite une équipe commune pour les projets de la station des Arcs. Les premières études sont réalisées en 1966, le permis de construire est déposé en avril 1967. Le chantier débute au mois de mai 1968 et la construction est livrée pour Noël 1968.

B. Origine du projet

B. 1 - Programme

Dans la partie résidentielle, les cinq niveaux supérieurs sont destinés à des logements spacieux. Chaque niveau comprend : 6 logements de type 2 pièces de 63 m² (soit 30 logements), 1 studio placé à l´angle des deux ailes (soit 7 studios), 1 logement particulier placé à l´angle des deux ailes (soit 5 logements). Les logements sont aménagés sur toute l´épaisseur de l´immeuble (14,35 mètres) dans une trame de 4,6 m (coffrage tunnel), bénéficiant de la double orientation. Le niveau 3 correspond au niveau du hall d´entrée. Les deux niveaux inférieurs sont équipés de caves (parties enterrées), des circulations verticales, des entrées au niveau bas de l´immeuble, et de studios placés coté aval (28 studios de 10 m²), au nord.

B. 2 - Principes du projet

Les logements :

- le balcon surélevé par rapport au niveau du logement pour permettre un meilleur ensoleillement et une vue plus large depuis la pièce de séjour ; alors que jusque là les balcons étaient réalisés dans le prolongement de la pièce ;
- la banquette intérieure en prolongement du balcon extérieur, formant couchage et marche d´accès au balcon ;
- les placards penderies fermés par des portes « respirantes » faites de lames de bois croisées, accompagnés d´un « écritoire » ;
- la cuisine ouverte sur le séjour, et séparés par le comptoir bar alors que dans les réalisations précédentes, les cloisons étaient pleines, et percées d´un passe-plat ;
- l´emploi de tôles émaillées de couleur vives (bleu, rouge orangé, vert) pour les dosserets des cuisines ;
- les appliques murales pivotantes ;
- le « range-valises » placé en partie supérieure dans l´entrée.

"... J´ai proposé de modifier légèrement les façades, de telle sorte que les balcons extérieurs se prolongent à l´intérieur de chaque chambre pour former une banquette composée de lattes de bois. Ce jeu d´optique gommait la façade vitrée et ouvrait l´espace intérieur vers l´extérieur, les sapins, l´alpage, l´horizon... une intention, un geste simple qui changeait tout... Pour équiper les Trois Arcs, il m´a suffi de remplacer le meuble passe-plat, situé entre la cuisine et la salle de séjour, par un comptoir bar surmonté d´une planche de sapin posée à distance du plafond, occultant une lampe qui l´éclairait somptueusement, et, miracle, l´espace visuel de la pièce s´en trouvait agrandi... » (C. PERRIAND. **Une vie de création**, p. 335 et 340).

C. Chantier

Le démarrage du chantier a été perturbé par les événements politiques de mai 68, entraînant des difficultés d´approvisionnement des matériaux (les fers à béton). Mais les entreprises ont su contourner ces difficultés. Les délais ont

été respectés, et l´immeuble a été achevé pour l´ouverture de la station à noël 1968. La réception provisoire est prononcée le 14 décembre 1968, et la réception définitive des travaux le 23 septembre 1969.

D. Entreprises

Maçonnerie : Caporale, Saint-Baldoph, Savoie
Charpente - couverture : Jean Chedal, Brides les Bains, Savoie
Chauffage : Empereur frères, Bourg Saint Maurice, Savoie
Plomberie-sanitaire : ETAC, Saint Martin d´Hères, Isère
Menuiserie : Nantet, Petit-Coeur, Savoie
Serrurerie : Nantet, Petit-Coeur, Savoie
Revêtements des sols : CDR, La Ravoire, Savoie
Carrelages : Falco, Saint Jean de Maurienne, Savoie
Vitrerie-miroiterie : De Yseppi, Bassens, Savoie
Peinture : peintures du Val d´Oise : Margency, Val d´Oise
Ascenseurs : Ascinter Otis, Paris 17
Cuisines : SODIC, Fontaine, Isère
Electricité : Saunier-Duval, Paris 17
Diffusion musicale : Etudes Techniques et Contrôle, et Société d´Installation et de Développement Electronique, Fontaine, Isère
Lustrerie : SAGE, Bourg Saint Maurice, Savoie

Evolution

À l´ouverture de la station à Noël 1968, l´immeuble fonctionne comme un « embryon » de station avec des commerces installés dans les niveaux de rez de chaussée, du coté amont (emplacement des halls d´entrée actuels). Et du coté aval, l´Office du Tourisme et d´autres commerces. Ces commerces ont été transférés quelques années plus tard dans la galerie commerciale d´Arc 1600, au fur et à mesure que la station se construisait. Depuis, la partie des surfaces commerciales située dans les niveaux inférieurs a été transformée en caves pour les appartements de la résidence. Du coté amont, en rez de chaussée, ouverts sur le passage, plusieurs commerces sont installés: « technicien du sport » ; restaurant « les airelles » ; bar brasserie « les trois arcs » ; « abeille, agence Arcadienne » ; local du service de sécurité des pistes ; un cabinet médical.

II. DESCRIPTION

A. Organisation du plan / répartition des logements

L´immeuble est composé de la manière suivante :
- les logements sont traversant avec exposition nord et sud, sur une profondeur de 14,35 m ;
- 4 travées de logements pour chacune des deux parties de l´immeuble ;
- chaque travée présente une largeur entre murs de refend de 4,60 m ;
- les escaliers de distribution, associés à des ascenseurs, desservent deux travées et sont placés entre deux murs de refend, une fois sur deux, en partie centrale de l´immeuble ;

Répartition par niveaux :
- niveaux 1 et 2 :
--- caves enterrées à l´arrière,
--- coursive centrale,
--- chambres / studios du coté aval (nord) , aménagés dans une demi travée : 6 dans l´aile intermédiaire, et 8 dans l´aile coté est,
--- circulation verticale au milieu du bâtiment : 2 montées d´escaliers par corps de bâtiment ;
- niveau 3 :
--- halls d´entrée occupant deux travées complètes,
--- les autres travées sont occupées soit par
------- locaux commerciaux pour trois travées coté sud,
------- 2 studios dans deux travées coté nord,
------- un appartements traversant, en extrémité est ;
- niveau 4 :
--- circulation verticale et coursive horizontale disposées au milieu du bâtiment,
--- chaque appartement occupe une travée complète,
--- 6 appartements sont traversant, orientés au nord d´un côté et au sud de l´autre, équipés d´un balcon au sud, avec une superficie de 66 m2,
--- 1 studio exposé au nord, placé au raccord entre les deux ailes,
--- 1 appartement traversant placé au raccord entre les deux ailes ;
- niveaux 5-6-7-8 :
--- à chaque niveau il y a un logement traversant par travée, soit 7 appartements,
--- 1 studio exposé au nord, placé au raccord entre les deux ailes,
--- 1 appartement traversant placé au raccord entre les deux ailes.

B. Structure porteuse verticale et horizontale

La construction est en maçonnerie de béton armé (dalles et murs de refend).
La mise en oeuvre a été effectuée à l´aide de « coffrages tunnels » permettant de couler à la fois la dalle et les murs de refend. Les murs de refend sont espacés d´une portée de 5 mètres entre axe.

C. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

Les escaliers sont droits, en maçonnerie de béton armé à double volée avec paliers intermédiaires.
Chaque corps de bâtiment comprend deux montées d´escaliers. Chaque montée d´escalier dessert 2 appartements par niveau.
Le garde-corps central de chaque montée d´escalier est réalisé par des cordes tendues entre des lisses de bois.
Pour les escaliers qui relient les halls d´entrée hauts et les halls d´entrée bas, le garde-corps est fait d´une structure en bois avec des panneaux vitrés en verre.

D. Balcon

Un balcon prolonge l´espace intérieur de chaque logement, du côté sud.
La dalle du balcon est décalée en hauteur (verticalement) de 33 cm par rapport à la dalle du logement qu´il prolonge. Ainsi, l´ombre portée par le balcon du niveau haut sur le balcon et le logement du niveau inférieur, est réduite.
Le balcon en béton armé est revêtu d´un caillebotis en mélèze prolongeant à même hauteur le caillebotis de la banquette intérieure.
Les cloisons séparatrices des balcons et les garde-corps sont réalisés à l´aide d´une structure en bois composée de pièces verticales disposées en quinconce.
Les garde-corps sont composés de deux lisses horizontales en sapin, qui maintiennent la balustrade en verre triplex.

E. Couverture / toiture

La toiture est faite d´un porte neige et d´une étanchéité multicouche soudée sur la dalle en béton armé du dernier niveau.
Le porte neige repose sur les murs de refend. Chaque mur de refends est élevé plus haut que la dalle du dernier niveau, et prolongé par des consoles en béton qui débordent de la largeur des balcons de chaque côté; Des solives en bois sont placées entre chaque refend. Chaque solive supporte des tôles galvanisées, à double pente inversée.
L´étanchéité soudée repose sur une chape avec forme de pente, permettant le recueil des eaux au point bas de la dalle et l´écoulement vertical dans une gaine placée au centre de chaque bâtiment

F. Façades et baies

La façade sud

La façade est totalement vitrée, composée d´une baie coulissante.

La façade nord

Les deux niveaux inférieurs constituent le soubassement. La façade est en béton, recouverte d´une peinture blanche.
Au troisième niveau (niveau des halls d´entrée et locaux commerciaux), chaque travée est équipée d´une grande baie vitrée devant laquelle sont disposées des pièces de bois verticales posées de biais, formant occultation et protection ;
Pour les niveaux supérieurs, à chaque travée il y a juxtaposition :
- d´une grande baie vitrée partagée en trois parties : allège vitrée fixe, surmontée d´une partie ouvrante et d´une partie fixe (éclairement de chaque grande chambre),
- de baies verticales plus petites : allège vitrée fixe, surmontée d´une partie ouvrante (éclairement de chaque petite chambre),
- de parties de façades recouvertes d´un bardage de tavaillons.

La façade pignon amont ouest

La façade est recouverte sur toute la hauteur, d´un bardage fait de tavaillons. Entre chaque étage, au-dessus des fenêtres, on a réalisé une corniche recouverte de tavaillons A chaque niveau, on trouve une grande baie (pour la grande chambre) et deux petites ouvertures (pour les cuisines et les sanitaires).

G. Entrées et parties communes

Les halls d´entrées réunissent deux niveaux :
- du côté de l´amont le hall est au niveau 3 et ouvre de plain-pied sur la grenouillère, du côté la façade sud ;
- du côté de l´aval, le hall est au niveau 1, et ouvre de plain-pied sur le parking.

Au niveau 3, les halls sont vastes et lumineux : la longueur est équivalente à celle de l´immeuble assurant ainsi un espace traversant ; et la largueur est équivalente à 2 travées.
La partie centrale de chaque hall est un vide qui relie le niveau inférieur du hall et le niveau supérieur.
Au niveau 0, les halls sont plus réduits, et la distribution entre l´entrée et les escaliers s´effectue par un large couloir.

H. Intérieur des logements

H.1 - Principe général

En raison de la conception générale du projet, tous les logements sont identiques, d´une superficie de 63 m2.
Tous les logements sont traversant, avec deux chambres du coté nord, et la salle de séjour du coté sud. L´agencement de chaque logement repose sur des principes de distribution, des choix de mobiliers et de matériaux identiques. L´espace est optimisé au maximum. L´aménagement est conçu avec une recherche de compacité maximum pour tous les espaces (les sanitaires, l´espace restauration, les couchages complémentaires) et l´organisation d´une salle de séjour spacieuse et ouverte sur l´extérieur par un vitrage maximum de la façade.

H.2 - Distribution

Le principe général repose sur la disposition suivante :
- la pièce de séjour est placée du coté de la façade sud ;
- la cuisine et les sanitaires sont regroupés dans la partie intérieure du bâtiment ;
- l´entrée, depuis le palier, est au coeur du logement, distribuant un large couloir sur lequel ouvrent toutes les pièces : en face le coin cuisine et les sanitaires, et de part et d´autre le séjour et les chambres ;
- une chambre et une « cabine », du côté nord.
- *La pièce de séjour au sud*

La pièce de séjour se prolonge par un balcon surélevé. La façade est totalement vitrée.
Le passage de la pièce à la terrasse s´effectue par la « banquette-balcon ». C´est un espace intermédiaire : prolongement de la terrasse à l´intérieur du logement et seuil pour accéder à la terrasse. C´est une banquette en bois surélevée de 22 cm qui se trouve ainsi au même niveau que le balcon; elle court sur toute la largeur de la travée. Elle forme une marche pour accéder au balcon et constitue aussi une banquette pour s´asseoir ou dormir, et sur laquelle sont disposés un matelas et des coussins.
- *La cuisine*

La « tisanerie » est associée au séjour par un comptoir bar qui forme une séparation ouverte. La cuisine est équipée en U. Du coté du bar, un évier. Contre le mur de refend un plan de travail découpé pour permettre l´accès aux angles et aux rangements. Sur le coté opposé au bar, un ensemble meuble avec une table chauffante de 4 plaques électriques, une cuisinière, un réfrigérateur. Les parties sous le plan de travail sont traitées en placards menuisés avec rayonnages. Derrière les appareils, c´est une tôle émaillée de couleur, préfabriquée, fixée aux cloisons. L´éclairage électrique est disposé dans la structure bois surmontant le bar, éclairant vers le plafond, sur toute la longueur du bar. Pour limiter l´encombrement de la cuisine et du couloir de l´entrée, la porte de la cuisine est coulissante.
- *La chambre*

La chambre a une largeur de 2,80 mètres, et est équipée des mobiliers suivants :
- un lit double surmonté de part et d´autre de 2 lampes murales faites d´une applique pivotante, en métal peint en noir ;
- une planche de bois horizontale placée en partie inférieure de la baie vitrée, sur toute la largeur de la pièce ;
- une grande baie vitrée qui offre une vue élargie sur la vallée ;
- un grand placard avec lavabo contre la cloison de la salle de bain.
- *La « cabine »*

La « cabine » est la chambre des enfants, d´une largeur de 1,90 mètres, et équipée des mobiliers suivants :
- 2 lits superposés avec placards intégrés ;
- un troisième lit haut posé sur des placards ;
- une lampe applique pivotante, en métal peint en noir pour chaque lit.

Les deux chambres sont séparées par des cloisons en plâtre.
- *Le couloir*

Au-dessus du couloir, au droit de la porte d´entrée, on a prévu un rayonnage range-matelas, « caisson suspendu pour le rangement des valises, en agglomérés à peindre », placé à quelques cm du plafond ;

H.3 - Mobilier

Le mobilier est choisi et conçu par Charlotte Perriand, pour proposer un ensemble cohérent comprenant les placards, les éclairages, les tables, les chaises, les rideaux...:
Sur le mur opposé au coin repas, est adossé un équipement fixe complet. Les rangements sont réalisés en quatre éléments (un écritoire et trois rangements). Ils sont chacun équipés avec des « portes respirantes ». Il s´agit de portes composées de deux couches de lattes de bois espacées, placées en sens inverse, laissant des « jours » réguliers pour le passage de l´air.
On trouve de l´entrée vers la façade, les composants suivants :
- deux placards penderie, fermés par des « portes respirantes » ;
- un « écritoire », plan de travail fait d´une planche en bois, surmonté d´un éclairage indirect inclus dans une traverse horizontale en bois reliant les deux rangements de part et d´autre ;
- un grand placard vertical équipé d´une « porte respirante » ;
- au milieu de la pièce, un ensemble composé d´une table basse carrée et de petits tabourets. Pour le coin repas, devant le comptoir bar on a prévu une table rectangulaire, des chaises en bois et osier ;
- une lampe murale faite d´une applique pivotante, en métal peint en noir, au-dessus de la tête de la banquette.

Chaque baie est équipée d´un rideau coloré (en tissus provenant de la filature Arpin à Seez). Pour les chambres placées au nord, les rideaux sont rouge (couleurs chaudes) et pour les séjour au sud les rideaux sont bleu (couleurs froides).
Les sols de toutes les pièces sont revêtus d´une moquette aiguilletée rase, (collée sur thibaude), produit alors nouveau. Pour les cuisines et les salles d´eau, c´est un revêtement plastique.
"... Les surfaces sont généreuses. On sent la continuité du travail sur la cellule de l´unité d´habitation de Marseille avec le plan traversant, la cuisine-bar au coeur de la cellule, la chambre d´enfants en longueur et toute la réflexion sur les rangements, étagères, tablettes, écritoires, faux-plafonds pour les bagages. La simplicité recherchée des volumes, l´effet d´ombre chinoise produit par les grandes baies vitrées, la terrasse communiquant avec la grande banquette de lattes de

bois sur laquelle sont posés des matelas invitant à s´asseoir presque au ras du sol évoquent l´influence des modes de vie japonais. La solide table de bois lourde, les petits tabourets à traire et les chaises un peu rustiques s´apparentent, eux, à la tradition paysanne. La plupart de ces éléments resteront des constantes dans la suite de son travail aux Arcs. » (Catherine CLARISSE. **C. Perriand aux Arcs : la montagne pour le plus grand nombre**).
J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Savoie. 6J 800-807 (fonds de l´Atelier d´Architecture en Montagne, 1967-1972), 1926 (fonds de**
  AD Savoie. 6J 800-807 (fonds de l´Atelier d´Architecture en Montagne, 1967-1972), 1926 (fonds de l´Atelier d´Architecture en Montagne, s.d.)

Bibliographie

- **CLARISSE, Catherine. Charlotte Perriand aux Arcs : la montagne pour le plus grand nombre. 1998**
  CLARISSE, Catherine. **Charlotte Perriand aux Arcs : la montagne pour le plus grand nombre**. 1998

- **PERRIAND, Charlotte. Une vie de création. Odile JAMob, 1998**
  PERRIAND, Charlotte. **Une vie de création**. Odile JAMob, 1998
  p. 335, 340

Illustrations

Vue d' ensemble depuis le sud-est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301063NUCA

Façade sud
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301062NUCA

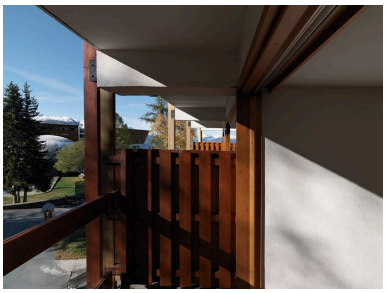

Façade sud. Séparation entre les terrasses
Phot. Eric Dessert
IVR82_20107304759NUCA

Façade nord
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301046NUCA

Façade est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301045NUCA

Couloir d' un appartement
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301051NUCA

Appartement. Séjour et terrasse
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301049NUCA

Appartement. Séjour
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301050NUCA

Appartement. Le coin repas
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301052NUCA

Une chambre
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301074NUCA

Appartement. Chambre cabine
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301047NUCA

Appartement. Cuisine
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301048NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Immeuble et hôtel de voyageurs Hôtel et Résidence Les Trois Arcs (IA73000115) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Pierre Blanche Arc 1600, les Charmettes
Station de sports d'hiver Arc 1600 - Pierre Blanche (IA73000153) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Pierre Blanche Arc 1600

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

Vue d' ensemble depuis le sud-est

IVR82_20057301063NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade sud

IVR82_20057301062NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade sud. Séparation entre les terrasses

IVR82_20107304759NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade nord

IVR82_20057301046NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade est

IVR82_20057301045NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Couloir d' un appartement

IVR82_20057301051NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Appartement. Séjour et terrasse

IVR82_20057301049NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Appartement. Séjour

IVR82_20057301050NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Appartement. Le coin repas

IVR82_20057301052NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Une chambre

IVR82_20057301074NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Appartement. Chambre cabine

IVR82_20057301047NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Appartement. Cuisine

IVR82_20057301048NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation